

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la trois cent soixante-septième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 18 février 2013 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 15 AVRIL 2013

Procès-verbal de la trois cent soixante-septième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 18 février 2013 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

| <u>MEMBRES :</u> | <u>PRÉSENT</u> | <u>ABSENT</u> |
|---|-----------------------|----------------------|
| BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés | X | |
| BRUNET, Sébastien Étudiant | | X |
| CARLE, Christiane Membre socio-économique | X | |
| CHÉNIER, Claude Représentant des collègues | X (départ à 20 h 55) | |
| CYR, Caroline Chargée de cours – Département de psychoéducation et de psychologie | X | |
| DE BASTIANI, Arnaud Étudiant | | X |
| DELISLE, Frédérique Membre socio-économique | | X |
| DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche | X | |
| DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources | X | |
| IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie | X | |
| LAVERGNE, Michel Membre socio-économique | X | |
| RICARD, Lyse Membre socio-économique | X | |
| TOUPIN, Dominique Membre socio-économique | X | |
| VAILLANCOURT, Jean Recteur | X | |

OBSERVATEURS ET OBSERVATRICES :

| | <u>PRÉSENT</u> | <u>ABSENT</u> |
|---|-----------------------|----------------------|
| BRIAND, Louise Professeure – Département des sciences comptables | X | |
| LATULIPPE, Simon Coordonnateur et attaché d'administration – Décanat des études | X | |
| ROCHEFORT, Odette Technicienne – École multidisciplinaire de l'image | | X |
| SAINT-PIERRE, Chantal Professeure – Département des sciences infirmières | | X |

INVITÉS :

| | |
|--|-------------------------|
| DOYON, Frédéric Professeur – Département des sciences naturelles | X (présentation ISFORT) |
| DURIVAGE, André Professeur - Département des sciences administratives | X (point 4.3) |
| MANSEAU, André Doyen de la recherche | X (présentation ISFORT) |
| MESSIER, Christian Directeur scientifique – ISFORT | X (présentation ISFORT) |
| NOLET, Philippe Directeur du développement et des partenariats – ISFORT | X (présentation ISFORT) |

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

| | |
|------------------------------------|---|
| MAURICE, Luc Secrétaire général | X |
|------------------------------------|---|

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

| | |
|-----------------|---|
| AUGER, Mireille | X |
|-----------------|---|

La présidente, madame Lisette Blouin-Monfils, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 35.

Elle souhaite la bienvenue à madame Louise Briand, qui prend part à la présente réunion du conseil à titre d'observatrice. La présidente rappelle que cette dernière, ainsi que madame Chantal Saint-Pierre, ont été désignées par l'Assemblée générale des professeurs pour remplacer les membres ayant perdu qualité en raison d'un sabbatique, messieurs Martin Noël et Guy Bellemare, et qu'elles sont en attente du décret gouvernemental qui officialisera leur nomination.

La présidente fait savoir que des membres de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT) seront présents à compter de 18 h 30 afin de partager le repas avec les membres du conseil et de faire une courte présentation de l'état d'avancement du développement de l'ISFORT.

Enfin, elle propose un mode de traitement des points, pour la présente réunion, qui reçoit l'assentiment des membres. Considérant que ceux-ci ont lu tous les documents qui leur ont été transmis et qu'il est souhaitable que le temps de traitement approximatif alloué à chacun des points à l'ordre du jour soit respecté, il est convenu d'omettre, ou de restreindre au minimum, les présentations des points, et de s'en tenir aux commentaires ou aux questions, le cas échéant.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Un membre demande à ce que le point « Remplacement du membre siégeant à titre de professeur au Comité de santé, sécurité et prévention » soit ajouté à l'ordre du jour. Il précise que ce point a été transmis au secrétaire général le 6 décembre 2012 par le Syndicat des professeurs et professeures de l'UQO (SPPUQO) afin qu'il soit ajouté à l'ordre du jour de la réunion subséquente du conseil d'administration, mais qu'aucune suite n'a été donnée à cette demande.

La présidente confirme la réception de cette demande du SPPUQO, mais indique qu'elle n'a pas été retenue puisque le professeur occupant présentement cette fonction n'a pas perdu qualité et n'a donc pas à être remplacé. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources, en sa qualité de président dudit comité, fait savoir qu'il a discuté avec le professeur qui confirme souhaiter continuer à siéger au comité.

Par ailleurs, un membre porte à l'attention du conseil que le comité de santé et sécurité travaille actuellement à la révision de l'ensemble des procédures prévues par la *Politique de santé, sécurité et prévention* et qu'il importe que des représentants de tous les groupes d'employés de l'Université participent à cet exercice de révision.

Une observatrice formule le commentaire selon lequel l'article 8.3 de la *Politique de santé, sécurité et prévention*, qui stipule que les membres du comité sont nommés par le conseil d'administration sur recommandation de leurs associations ou syndicat, n'est pas respecté et devrait être modifié.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Christiane Carle, les membres rejettent à la majorité (pour : 2 – contre : 9) la demande d'ajouter à l'ordre du jour le point « Remplacement du membre siégeant à titre de professeur au Comité de santé, sécurité et prévention ».

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour l'ordre du jour :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent soixante-sixième (10 décembre 2012) réunion
 - 2.1 Approbation
 - 2.2 Affaires en découlant

- 3.- Entérinement des décisions des trois cent soixante et unième (5 novembre 2012) et trois cent soixante-deuxième (3 décembre 2012) réunions du comité exécutif
- 4.- Affaires générales et corporatives
 - 4.1 Information de la présidente
 - 4.2 Information du recteur
 - 4.3 Rapport d'activités 2011-2012 du Comité d'éthique de la recherche
(Le président du comité, le professeur André Durivage, est présent pour le traitement de ce point)
 - 4.4 Entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2013 (huis clos)
 - 4.5 Adhésion de l'Université à la Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire (COPIBEC) 2013-2014
- 5.- Affaires académiques
 - 5.1 Modification de la base d'admission collégiale pour le certificat en informatique de gestion (4108)
 - 5.2 Ouverture des admissions au programme de Doctorat en administration – gestion de projet
 - 5.3 Ouverture des admissions au programme de Maîtrise en muséologie et pratiques des arts
- 6.- Affaires administratives et financières
 - 6.1 Institution par l'Université du Québec en Outaouais d'un régime d'emprunts spécifique auprès de Financement-Québec, dans le cadre de la subvention accordée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant le projet d'aménagement d'un terrain de soccer-football à surface synthétique
 - 6.2 Octroi d'un contrat de construction pour la réfection des toitures du pavillon Lucien-Brault
 - 6.3 Octroi d'un contrat de services d'entretien ménager pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault, le Centre de recherches en technologies langagières, les résidences et les maisons de ville
 - 6.4 Rapport du comité spécial sur le budget afin d'identifier toutes les stratégies visant à rétablir la santé financière de l'UQO
- 7.- Nominations
 - 7.1 Nomination du membre externe et président du comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais
 - 7.2 Nomination d'un membre au comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais
 - 7.3 Nomination d'un membre au comité exécutif
- 8.- Période d'information et questions

- 9.- Dépôt de documents
 - 9.1 Résolution de la Table interordres des Laurentides – appui à l’UQO
 - 9.2 Statistiques relatives à l’évolution des nombres d’étudiants et de crédits
 - 9.3 Lettre de félicitations du recteur au ministre Pierre Duchesne (2012-09-24)
 - 9.4 Lettre du recteur au ministre Pierre Duchesne concernant une demande d’appui financier (2012-10-10)
 - 9.5 Communiqué de la CREPUQ : *Les universités sont très inquiètes de l’impact des compressions budgétaires* (2012-12-17)
 - 9.6 Lettre de réponse du ministre Pierre Duchesne au recteur (2013-12-18)
 - 9.7 Communiqué de la CREPUQ : *La CREPUQ dément les propos de la présidente de la FEUQ* (2013-01-11)
 - 9.8 Communiqué de la CREPUQ : *Nouvelle étude sur le sous-financement des universités : l’écart s’accroît entre les universités québécoises et celles du reste du Canada* (2013-01-15)
 - 9.9 CREPUQ – *Le niveau des ressources de fonctionnement des universités québécoises : comparaison aux autres universités canadiennes 2003-2004 à 2009-2010* (2013-01-15)
 - 9.10 Communiqué de la CREPUQ : *Universités québécoises : l’urgence de réinvestir* (2013-01-17)
 - 9.11 Communiqué de la CREPUQ : *Finances universitaires : à propos des transferts du fonds de fonctionnement au fonds d’immobilisations* (2013-01-17)
 - 9.12 Communiqué : *Les présidentes et présidents de conseil d’administration universitaire plaident pour un financement adéquat des universités et une reddition de comptes stratégiques* (2013-01-18)
 - 9.13 Communiqué UQ : *Les chefs d’établissement du réseau de l’UQ ne croient pas à un système universitaire à deux vitesses* (2013-01-29)
 - 9.14 Communiqué de la CREPUQ : *La recherche universitaire : essentielle pour le Québec* (2013-01-31)
 - 9.15 Lettre transmise au recteur par le ministre Pierre Duchesne, le 6 décembre 2012, et annonçant les compressions
 - 9.16 Communiqué de presse de la FQPPU
 - 9.17 Rapport de la FQPPU sur le financement des universités à propos des fonds de fonctionnement
 - 9.18 Déclaration des chefs d’établissement universitaire – CREPUQ
 - 9.19 L’excellence pour tous, partout au Québec – UQ
- 10.- Prochaine réunion
- 11.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbal de la trois cent soixante-sixième (10 décembre 2012) réunion**

2.1 Approbation

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent soixante-sixième (10 décembre 2012) réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent soixante-sixième (10 décembre 2012) réunion, les suites régulières ont été données, et plus particulièrement :

Point 4 (p. CA-5) : Le recteur explique que les nombreux documents déposés au point 9 du présent ordre du jour sont en lien direct avec les coupures de 124 millions de dollars annoncées par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) le 6 décembre 2012. Les documents des points 9.3 à 9.19 constituent une compilation de certains échanges entre le ministre et lui-même ainsi que de plusieurs interventions et prises de position de la CREPUQ et de l'UQ sur le financement des universités québécoises. Il attire notamment l'attention des membres sur les documents des points 9.17, soit le rapport de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université, et 9.19, qui illustre la position des recteurs l'UQ.

Point 4.1 (p. CA-6) : Le recteur confirme que le budget révisé du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2012-2013 a été approuvé par l'Assemblée des gouverneurs lors de sa réunion du 13 février 2013.

Point 9 (p. CA-21) : Le recteur indique qu'il fera état de l'évolution des démarches entourant le processus d'embauche du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au point 4.2 du présent ordre du jour.

3.- Entérinement des décisions des trois cent soixante et unième (5 novembre 2012) et trois cent soixante-deuxième (3 décembre 2012) réunions du comité exécutif

Sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent soixante et unième (5 novembre 2012) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université.

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent soixante-deuxième (3 décembre 2012) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université.

4.- Affaires générales et corporatives

4.1 Information de la présidente

Les activités préparatoires au Sommet sur l'enseignement supérieur ont fourni, selon la présidente, une opportunité intéressante pour les administrateurs et présidents de conseil d'administration universitaire en ce qu'il a permis de favoriser la reconnaissance de leur rôle, de leur mission et de leurs pouvoirs, et ce, notamment auprès du gouvernement et de ses différents ministères. Elle invite par ailleurs les membres à consulter le document présenté par monsieur John Porter, représentant des présidents de conseil d'administration des universités, lors de la troisième rencontre thématique préparatoire au Sommet, et qui portait sur la gouvernance et le financement des universités. Le texte est disponible sur le site Web du Sommet.

La présidente souligne que la dernière rencontre thématique, qui portait sur la contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du

Québec, a eu lieu les 31 janvier et 1^{er} février derniers. Elle fait remarquer que des quatre Forums citoyens organisés en préparation du Sommet, seul celui tenu en Outaouais a pu compter sur la présence du ministre Pierre Duchesne. Cette rencontre fut également celle qui a rallié le plus grand nombre de participants.

Le recteur joint sa voix à celle de la présidente pour faire savoir aux membres que le ministre, lui-même de première génération universitaire, s'est dit particulièrement sensible à la situation propre aux deux campus de l'Université, soit les défis qu'entraînent le statut de région frontalière de l'Outaouais et la croissance rapide du campus de Saint-Jérôme où l'UQO est contrainte de contingenter ses programmes en partie en raison d'un manque d'espace. Conscient que l'UQO est frappée plus durement que les autres universités québécoises et que les contraintes des budgets 2012-2013 et 2013-2014 représentent un défi de taille pour son développement, il a ouvert la porte à des aménagements possibles pour l'Université dans le contexte de préparation du prochain budget et à des engagements financiers à long terme pour l'établissement.

La présidente ajoute que le recteur et les vice-recteurs n'ont ménagé aucun effort pour sensibiliser le ministre aux difficultés financières de l'UQO et à la problématique de son iniquité historique dans le financement reçu de Québec et qui perdure. Elle fait par ailleurs savoir que ce dernier a profité de son passage pour visiter le Laboratoire de cyberpsychologie ainsi que le laboratoire *Au cœur des familles* et que c'est pour cette raison qu'il a dû devancer son départ de la rencontre thématique. La présidente remercie d'ailleurs chaleureusement les professeurs Stéphane Bouchard et Francine de Montigny pour les visites fort intéressantes offertes au ministre.

Elle mentionne que l'ordre du jour du Sommet est encore à ce jour indéterminé. Elle ajoute que trois sièges, qui pourraient possiblement être rotatifs, ont été attribués aux présidents des conseils d'administration pour la durée du Sommet, lequel sera diffusé en direct sur le Web.

Elle commente brièvement l'épisode de la mise en demeure envoyée récemment par le SPPUQO à l'UQO et à certains membres du conseil d'administration concernant les procédures d'embauche et des mesures prises par l'Université en regard de cette situation.

Enfin, elle conclut ses informations en rappelant aux membres la séance de formation intitulée *Les conflits d'intérêts ne sont pas des maladies* à laquelle ils ont été conviés et qui aura lieu le 13 mars prochain, à compter de 13 h 30, sous forme de vidéoconférence, à Gatineau et à Saint-Jérôme.

4.2 Information du recteur

Le recteur porte à l'attention des membres la résolution adoptée par la Table interordres des Laurentides (en dépôt au point 9.1 de présent ordre du jour) afin d'appuyer l'UQO dans la poursuite du développement de ses activités, dans cette région.

Il indique que le processus d'embauche du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche se déroule conformément au *Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche*. Il précise que le comité de mise en candidature qu'il préside, et qui est formé de Claude Chénier, Annie Devault, Chantal Saint-Pierre et Arnaud de Bastiani, a reçu 16 candidatures et a rencontré quatre personnes pour une entrevue. Le comité a retenu trois candidatures dont l'une s'est désistée. Les deux candidatures qui seront soumises à la consultation sont celles de messieurs Alain Charbonneau, doyen de la formation continue et des partenariats, et André Manseau, doyen de la recherche.

Le secrétaire général précise que deux activités de rencontre des candidats avec les personnes consultées sont prévues et se dérouleront dans chaque campus, soit au campus de Saint-Jérôme le 27 février de 12 h à 13 h et au pavillon Alexandre-Taché du campus de Gatineau le 1^{er} mars de 12 h à 13 h. Les candidats disposeront respectivement, lors de ces deux rencontres, d'une période de 30 minutes (présentation et échanges avec l'auditoire) et chaque intervention d'un candidat se fera sans la présence de l'autre.

Le recteur précise que la commission des études sera consultée lors de la réunion du 14 mars prochain.

4.3 Rapport d'activités 2011-2012 du Comité d'éthique de la recherche

Le conseil d'administration accueille monsieur André Durivage, président du comité d'éthique de la recherche et professeur au Département des sciences administratives.

Il commente les éléments importants du rapport d'activité 2011-2012 et rappelle que le Comité d'éthique de la recherche (CÉR) est un comité constitué par le conseil d'administration envers lequel il doit répondre annuellement, par le dépôt d'un rapport annuel d'activité.

Des membres interviennent à la suite de la présentation, et deux préoccupations sont soulevées, la première étant l'importance de trouver une solution afin qu'on fasse en sorte qu'on s'assure de l'obtention d'un certificat d'éthique par les étudiants de cycles supérieurs cheminant dans des programmes comprenant une formation à la recherche, et ce, afin d'éviter que ces derniers obtiennent leur diplôme sans avoir obtenu le certificat d'éthique inhérent à leur projet de mémoire ou de thèse. De plus, on souhaite qu'on poursuive le travail afin d'assurer que les renouvellements des certificats d'éthique se fassent selon les règles prévues par la politique en vigueur.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que l'objectif de cette démarche doit viser une action en amont de la diplomation afin de ne pas être contraint de refuser de décerner un diplôme en raison d'un certificat d'éthique non obtenu. Il ajoute qu'il sera sans doute nécessaire de revoir le fonctionnement des inscriptions puisque le processus actuel limite les possibilités d'y intégrer un mécanisme de contrôle d'acquisition du certificat d'éthique.

Le président assure que les membres du CÉR ont entrepris une réflexion sur les mesures à prendre concernant les préoccupations des membres du conseil ci-dessus exprimées et il est convenu que le conseil soit informé en temps opportun concernant les solutions envisagées.

4.4 Entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2013 (huis clos)

Le recteur mentionne que conformément à la *Politique relative aux prix et distinctions* (ci-après la Politique) adoptée par le conseil d'administration le 21 juin 2010, l'Université a mis en place, au cours de la présente année, le processus d'attribution des distinctions honorifiques suivantes, édition 2013, soit : Bénévole d'honneur, Médaille Gérard-Lesage, Grand diplômé – volet carrière et Grand diplômé – volet relève.

Un comité désigné dans ladite Politique sous le titre de « Comité des distinctions honorifiques » a été formé par le recteur et se composait, outre celui-ci qui le présidait, des membres suivants : Lisette Blouin-Monfils, présidente du conseil d'administration, Alain Charbonneau, doyen de la formation continue et des partenariats, Claude Chénier, représentant des collèges au conseil d'administration, Michal Iglewski, professeur, Daniel Marc Dubé, diplômé et président de l'ADDUQO et Claudie Loranger, étudiante. Mireille Auger, du Secrétariat général, agissait à titre de secrétaire du comité. Le comité a tenu deux rencontres, soit le 7 septembre et le 7 décembre 2012, et il a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire ainsi qu'auprès des organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides.

Ces distinctions sont normalement décernées dans le cadre du Gala annuel des distinctions de l'UQO, qui se tiendra cette année le jeudi 2 mai 2013.

Le recteur soumet à l'approbation du conseil les candidatures qu'il a reçues de la part du comité, soit deux candidatures pour la Médaille Gérard-Lesage, et une candidature pour chacune des trois autres distinctions.

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

La présidente invite les membres du conseil d'administration à ne pas hésiter à soumettre des candidatures lors des prochains appels lancés par l'UQO.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CA-5524 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Bénévole d'honneur* pour l'année 2013.

Après délibérations, sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CA-5525 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Médaille Gérard-Lesage* pour l'année 2013.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CA-5526 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Médaille Gérard-Lesage* pour l'année 2013.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CA-5527 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Grand diplômé – volet carrière* pour l'année 2013.

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CA-5528 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Grand diplômé – volet relève* pour l'année 2013.

Il est convenu de maintenir sous embargo les noms des récipiendaires jusqu'au moment de l'annonce officielle, soit peu avant la tenue de la cérémonie qui aura lieu le 2 mai 2013. Le secrétaire général est d'ailleurs invité à ne pas rendre publiques les résolutions jusqu'au moment de cette annonce.

4.5 Adhésion de l'Université à la Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire (COPIBEC) 2013-2014

Le secrétaire général informe les membres que la Convention entre les établissements d'enseignement de niveau universitaire, représentés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), et la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (COPIBEC), est échue depuis le 31 mai 2012.

Ladite convention a été renégociée sous l'égide du Comité des secrétaires généraux de la CREPUQ qui a recommandé au conseil d'administration de la CREPUQ de ratifier ladite entente, ce qui fut fait à la réunion du conseil d'administration du 6 décembre 2012. Cette entente doit par la suite être ratifiée par les établissements concernés, dont l'UQO.

La renégociation de cette entente s'est effectuée dans un contexte assez particulier concernant notamment la portée de la notion d'utilisation équitable d'une œuvre stipulée dans la *Loi sur le droit d'auteur*, c'est-à-dire sans qu'il y ait paiement de redevances. La Cour suprême du Canada a rendu, en juillet dernier, un arrêt important sur cette matière impliquant le ministère de l'Éducation de la province de l'Alberta et Access copyright, le pendant hors-Québec de COPIBEC, arrêt qui ouvrait la porte à une conception plus large

de la notion d'utilisation équitable. Toutefois, puisque l'interprétation et la portée précises de l'exception d'utilisation équitable d'une œuvre aux fins d'éducation ne sont pas encore entièrement définies suite à cet arrêt et en considérant les amendements tout aussi récents apportés à la *Loi sur le droit d'auteur*, les deux parties se sont entendues pour qualifier cette Convention de « transitoire » et pour en écourter la durée à 17 mois, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 mai 2014, et ce, afin de permettre aux établissements d'ajuster leurs pratiques à la lumière de la jurisprudence anticipée en la matière.

Par ailleurs, vu le délai qui a été requis pour renégocier la convention 2007-2012 qui prenait fin au 31 mai 2012, les parties avaient convenu de prolonger cette entente en maintenant les mêmes conditions, jusqu'au 31 décembre 2012.

La Convention 2013-2014 prévoit notamment une diminution du tarif actuel des redevances payables à COPIBEC. Ces redevances sont calculées en fonction de la norme d'EETP, soit l'équivalent en étudiant temps plein. Le tarif de 25,50 \$ par EETP qui figurait dans la convention qui prenait fin le 31 mai 2012, est abaissé à la somme de 21 \$ par EETP et l'autorisation de reproduire sans redevances va jusqu'à 15 % d'une œuvre (au lieu de 10 % dans la Convention 2007-2012). Pour 2013-2014, les universités, parmi lesquelles l'UQO, s'engagent donc à verser à COPIBEC, en plus de la somme de 147 000 \$ versée annuellement et directement par le MESRST, les sommes suivantes :

- Pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 mai 2013 : le produit résultant de la multiplication de vingt et un dollars (21 \$) par EETP de l'année 2012 X 5/12 (cinq mois);
- Pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014 : le produit résultant de la multiplication de vingt et un dollars (21 \$) par EETP de l'année 2013;
- Pour la durée de la prolongation de la Convention 2007-2012, du 1^{er} juin 2012 au 31 décembre 2012 : un seul versement payable le 5 janvier 2013, selon un tarif de redevances résultant de la multiplication de vingt-cinq dollars et cinquante cents (25,50 \$) par le EETP de l'année 2012 X 7/12 (sept mois);
- Pour la première période d'application de la Convention 2013-2014, du 1^{er} janvier 2013 au 31 mai 2013, le montant prévu au paragraphe 12.2 a) de la Convention est payé par les usagers le 1^{er} juillet 2013 en un seul versement;
- Pour la deuxième période d'application de la Convention 2013-2014, du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014, le montant prévu au paragraphe 12.2 b) de la Convention est payé par les usagers en deux versements égaux selon l'échéancier suivant : un premier versement payable le 5 janvier 2014 et un second versement payable le 1^{er} juillet 2014.

Les frais de droits d'auteur prévus à l'article 4.8 e) du *Règlement relatif aux droits de scolarité* de l'UQO, et actuellement acquittés au coût de 0,90 \$ du crédit par les étudiants, devront être révisés par le comité exécutif afin de tenir compte de la nouvelle convention.

Par ailleurs, la *Politique sur la reprographie de matériel didactique à des fins d'enseignement* doit être révisée pour tenir compte de la nouvelle convention.

Il est à noter que suite aux demandes répétées des universités d'adapter la convention aux nouvelles réalités pédagogiques et aux nouveaux moyens de reproduction des œuvres littéraires sur support électronique, la licence de COPIBEC intègre dorénavant la reproduction et la communication des œuvres sur support numérique.

Enfin, il est rappelé que c'est la Coopérative collégiale et universitaire de l'Outaouais (COOPSCO), qui a été agréée par le comité exécutif de l'Université lors de sa réunion du 30 septembre 1997 (154-CX-697), qui agit à titre de Centre de photocopie agréé en vertu de ladite convention.

Le secrétaire général souligne que le comité exécutif de l'Université sera saisi d'un amendement au *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais chargés aux étudiants* visant à réduire le montant à prélever pour les droits d'auteurs afin de les harmoniser à la présente Convention.

Il est convenu en séance de modifier le dispositif de la résolution ainsi, soit « D'ADHÉRER à la Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire (COPIBEC) pour une durée de 17 mois, **rétroactivement**, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 mai 2014 ».

Un membre dit déplorer ce qu'il perçoit comme ayant un impact négatif de cette entente pour les auteurs dans la mesure d'un élargissement de l'utilisation équitable d'une œuvre à des fins éducatives.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CA-5529 concernant l'adhésion de l'Université du Québec en Outaouais à la Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire (COPIBEC) 2013-2014; laquelle est jointe en appendice.

5.- Affaires académiques

5.1 Modification de la base d'admission collégiale pour le certificat en informatique de gestion (4108)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet aux membres du conseil d'administration la modification des conditions d'admission sur la base des études collégiales pour le programme de certificat en informatique de gestion (4108).

La condition d'admission actuelle, « être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en informatique ou en techniques administratives ou l'équivalent », est trop restrictive et ne permet pas d'admettre certains candidats aptes à réaliser ce programme. Le module de l'informatique a demandé que la condition soit élargie afin d'englober tous les D.E.C.

À la suite d'une rencontre avec le directeur du module, la sous-commission des études a soumis un avis favorable aux modifications des conditions d'admission sur la base des études collégiales pour le programme de certificat en informatique de gestion.

Après discussion, la commission des études recommande la modification des conditions d'admission sur la base des études collégiales pour le programme de certificat en informatique de gestion.

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CA-5530 concernant une modification de la base d'admission collégiale pour le certificat en informatique de gestion (4108); laquelle est jointe en appendice.

5.2 Ouverture des admissions au programme de Doctorat en administration – gestion de projet

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet aux membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions au programme de Doctorat en administration – gestion de projet.

Depuis plusieurs années, la gestion de projet et la gestion par projet s'imposent de plus en plus comme le mode de gestion privilégié dans de nombreux secteurs de la vie économique, publique ou privée. Or, l'UQO, qui a dans le passé satisfait les besoins des organisations confrontées au changement constant de leur environnement économique et social et aux besoins d'une main-d'œuvre capables de s'adapter à cet environnement dynamique, se trouve bien positionnée pour offrir un programme de doctorat qui vient, en

quelque sorte, bonifier l'offre actuelle au 2^e cycle et au 3^e cycle (programme court). D'autant plus qu'une formation doctorale spécifiquement en gestion de projet est actuellement peu présente au Québec et au Canada.

Lors de son évaluation, la Commission d'évaluation des projets de programme (CEP) de la CREPUQ avait émis une condition à l'effet qu'un nombre minimal de professeurs soient habilités à la direction de recherche, en précisant les attentes. Au cours des derniers mois, le processus d'habilitation a été réalisé et un nombre suffisant de professeurs ont été habilités par la commission des études respectant de ce fait la condition émise par la CEP.

La décision du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie est parvenue à l'Université le 8 février dernier en toute fin de journée. Compte tenu de l'intérêt à pouvoir procéder rapidement au recrutement pour ce programme, le dossier est soumis à la présente séance du conseil d'administration.

Les premiers étudiants qui fréquenteront ce programme proviendront vraisemblablement des personnes qui sont déjà inscrites au programme court de troisième cycle en gestion de projet. Ce programme court avait été mis sur pied dans une perspective de transition pour tendre vers l'offre du doctorat.

Après délibérations, sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CA-5531 concernant l'ouverture des admissions au programme de Doctorat en administration – gestion de projet; laquelle est jointe en appendice.

5.3 Ouverture des admissions au programme de Maîtrise en muséologie et pratiques des arts

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet aux membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions au programme de Maîtrise en muséologie et pratiques des arts.

Actuellement les recherches, tant en arts visuels, qu'en design, en bande dessinée et en muséologie sont orientées vers les pratiques émergentes, notamment des pratiques éphémères, relationnelles, interactives, performatives dans l'espace public. Ces pratiques demandent une formation différente qui doit intégrer des compétences professionnelles, relationnelles et celles liées à la préservation de ces pratiques. Cette maîtrise répond non seulement à l'intérêt que manifestent les professeurs et les étudiants, les créateurs professionnels, ainsi que le milieu muséal et patrimonial pour ces questions, mais aussi aux besoins et aux exigences des pratiques contemporaines autant dans le domaine des arts que dans celui de la muséologie.

Le programme propose une concentration en muséologie et une concentration en pratiques des arts. Chacune des concentrations est également composée de deux *profils* de formation afin de permettre à l'étudiant de choisir entre une recherche en milieu universitaire ou une recherche en milieu professionnel dans le cadre de stages.

Pour l'UQO, ce programme constitue une première en ce sens qu'il représente le premier programme de cycles supérieurs qui serait offert dans le secteur des arts. Il repose sur l'expertise présente à l'École multidisciplinaire de l'image. L'approche retenue, référant à la muséologie, ajoute à la pertinence régionale de ce programme.

Le projet élaboré initialement par l'UQO utilisait un titre plus générique, lequel a été revu suite à une condition émise par la CEP. Le titre final a été l'objet de discussions et d'échanges avec le Comité des programmes universitaires du MESRST.

Le programme serait contingenté à 20 places dont 15 pour la concentration en pratique des arts et 5 pour la concentration en muséologie.

Le projet comporte la mise en place d'une Galerie qui devrait être fonctionnelle à partir de la deuxième année d'implantation du programme. Cette galerie nécessitera la

présence d'un commissaire, ce qui constitue une ressource additionnelle à prévoir au plan des effectifs.

Un membre s'enquiert de la faisabilité, dans le contexte budgétaire actuel, de la mise en place d'une galerie d'art, alors qu'un autre membre met en doute la pertinence de localiser ladite galerie au pavillon Lucien-Brault puisque l'Université vise à consolider ses campus de Gatineau au sein du pavillon Alexandre-Taché. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que l'analyse financière qui figure en annexe démontre la viabilité économique du programme et estime que cette galerie, qui joue un rôle pédagogique important dans le plan de formation, doit être installée au pavillon Lucien-Brault puisque le moment de la création d'un pavillon des arts n'est pas connu. Il considère également que, dans le contexte financier actuel, le développement des programmes pour assurer la poursuite du développement de l'UQO et la croissance de sa population étudiante est important. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources partage l'avis de son collègue et précise que les budgets qui serviront à l'aménagement de la galerie proviennent du fonds d'investissement et que cela n'affecte pas le fonds de fonctionnement.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CA-5532 concernant l'ouverture des admissions au programme de Maîtrise en muséologie et pratiques des arts; laquelle est jointe en appendice.

La présidente décrète une suspension de la séance, à 18 h 30, pour le repas. Elle confirme la reprise des travaux à 19 h 07 et convie les membres de l'ISFORT à se joindre à la réunion.

Présentation de l'état d'avancement du développement de l'ISFORT

Le conseil d'administration accueille les personnes invitées à exposer l'état d'avancement du développement de l'ISFORT, soit monsieur André Manseau, doyen de la recherche, Frédérick Doyon, directeur du Département des sciences naturelles, Christian Messier, directeur scientifique de l'ISFORT, et Philippe Nolet, directeur du développement et des partenariats de l'ISFORT.

Monsieur Doyon trace le portrait du développement de l'ISFORT. Il souligne notamment les différentes étapes de la création de l'ISFORT et dresse le bilan et les prévisions des premières années de démarrage, soit les années 2012-2014 et 2013-2014. Il souligne que déjà, les professeurs membres de l'ISFORT encadrent de nombreux étudiants inscrits dans des programmes de cycles supérieurs d'autres universités et qui réalisent des travaux de recherche à Ripon. Il rappelle que la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers sera offerte à compter de l'automne 2013 et qu'un projet de maîtrise en biologie offerte en extension de l'Université du Québec à Montréal est en développement. Un projet de doctorat est aussi prévu. Ces projets viendront soutenir le développement de l'équipe professorale. Monsieur Doyon souligne que l'aménagement du bâtiment principal situé à Ripon devrait être achevé en janvier 2014 et permettra d'accueillir les 30 membres anticipés du personnel.

La présidente remercie les invités pour cette présentation intéressante. Les invités quittent la salle.

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Institution par l'Université du Québec en Outaouais d'un régime d'emprunts spécifique auprès de Financement-Québec, dans le cadre de la subvention accordée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant le projet d'aménagement d'un terrain de soccer-football à surface synthétique

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que dans le cadre de son projet d'aménagement d'un terrain de soccer-football à surface synthétique (Projet), l'Université du Québec en Outaouais (UQO) a présenté une demande de financement en vertu du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (Programme). À la suite de l'acceptation de cette demande, une convention d'aide financière a été signée le 14 septembre 2009 entre la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), madame Michelle Courchesne, et l'UQO. Cette convention accorde à l'UQO une subvention représentant 49.74 % des dépenses admissibles décrites au Programme, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 940 243 \$. Les coûts admissibles approuvés totalisent 2 862 931 \$, l'UQO obtient donc une aide financière de 940 243 \$ dont une somme de 510 \$ a servi au paiement d'un panneau de chantier fourni par le MELS. De ce fait, le solde de la subvention octroyée à verser est de 939 733 \$. La subvention octroyée est versée par le Ministère selon le calendrier des versements du financement à long terme qui aura été contracté par l'UQO, à ce titre, le Programme prévoyant le versement de la subvention sur une période de 10 ans.

Selon le règlement général 4 de l'Université du Québec, le conseil d'administration peut exercer les pouvoirs conférés à l'établissement, sans autorisation préalable, lorsque la valeur de l'engagement n'excède pas 2 000 000 \$.

L'article 78 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001) permet aux organismes qui ont le pouvoir d'emprunter d'instituer un régime d'emprunts pour procéder à des emprunts. L'UQO désire instituer un tel régime d'emprunts valide jusqu'au 30 juin 2013, relativement au Projet, lui permettant d'emprunter à long terme auprès de Financement-Québec, et ce, pour combler des besoins de 939 733 \$.

Pour ce faire, l'UQO devra déléguer, dans le cadre de ce régime d'emprunts à long terme, les pouvoirs d'emprunt et d'approbation des conditions et modalités à certains de ces dirigeants, pourvu qu'ils soient au moins deux à agir conjointement, pour conclure toute transaction d'emprunt en vertu de ce régime, en établir les montants ainsi que les autres caractéristiques et fixer ou accepter les conditions et modalités relatives à chacune de ces transactions.

L'emprunt sera contracté en vertu d'une convention de prêt à long terme à intervenir entre l'UQO et Financement-Québec et il sera régi par cette convention et par un billet fait à l'ordre de Financement-Québec. Aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, ainsi que des frais de gestion et d'émission, la créance que représente pour l'UQO la subvention qui lui a été accordée par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la réalisation du Projet dans le cadre du Programme, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec, aux termes d'un acte d'hypothèque mobilière à intervenir entre l'Université et Financement-Québec.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CA-5533 concernant l'institution par l'Université du Québec en Outaouais d'un régime d'emprunts spécifique auprès de Financement-Québec, dans le cadre de la subvention accordée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant le projet d'aménagement d'un terrain de soccer-football à surface synthétique; laquelle est jointe en appendice.

6.2 Octroi d'un contrat de construction pour la réfection des toitures du pavillon Lucien-Brault

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que pour faire suite à l'évaluation du déficit d'entretien accumulé et à la réalisation d'un plan de maintien des actifs par la firme RCAA Planifika en juin 2007, un programme de réfection des toitures des pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault a été mis en place. Ce programme a débuté à l'été 2009 et en planification des travaux d'été 2013, la direction a mandaté la firme d'architectes Fortin, Corriveau, Salvail architecture + design pour préparer les plans et devis afin d'obtenir des propositions de la part d'entrepreneurs spécialisés en toitures pour la réfection d'une partie des toitures du pavillon Lucien-Brault.

Le financement du projet de réfection des toitures du pavillon Lucien-Brault est assuré par les subventions de maintien des actifs octroyées annuellement par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MERST).

Conformément aux directives de la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université, la division des approvisionnements de l'Université a publié un appel d'offres public sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) le 17 janvier 2013 en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). Une visite facultative a été organisée le 23 janvier 2013.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 février 2013. Les propositions ont été étudiées par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'Université et l'analyse de la conformité des soumissions a été effectuée par la firme d'architectes Fortin, Corriveau, Salvail architecture + design. Un document d'analyse d'appel d'offres et de recommandation est présenté. Le prix le plus bas était le principal critère de sélection d'un entrepreneur et la recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Les Toitures Raymond et associés inc.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CA-5534 concernant l'octroi d'un contrat de construction pour la réfection des toitures du pavillon Lucien-Brault; laquelle est jointe en appendice.

6.3 Octroi d'un contrat de services d'entretien ménager pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault, le Centre de recherches en technologies langagières, les résidences et les maisons de ville

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que le contrat de services d'entretien ménager pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault, le Centre de recherche en technologies langagières, les résidences et les maisons de ville vient à échéance le 30 avril 2013.

L'appel d'offres a paru sur le babillard électronique SÉAO du 19 décembre 2012 au 5 février 2013. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 février 2013. L'analyse des soumissions a été confiée à un comité qui a procédé à une évaluation en regard des critères définis dans le document d'appel d'offres. Un document d'analyse d'appel d'offres et de recommandation est présenté.

La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise NASCO Entretien Ménager d'Immeubles inc. pour une période de trois ans, soit du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2016. La proposition comprend également une option de renouvellement permettant de reconduire le contrat annuellement pour deux périodes additionnelles après entente entre les parties.

Une observatrice dit s'étonner que l'entreprise retenue estime que 24 806 heures, soit près de 4 000 heures de plus de que la soumission précédente, soient nécessaires à l'entretien des mêmes bâtiments. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources explique que cette augmentation est due à une sous-évaluation du temps d'entretien requis pour le pavillon Alexandre-Taché par l'entreprise précédente ainsi qu'au niveau d'entretien différent exigé dorénavant pour le Centre de recherche en technologies langagières (CRTL).

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources confirmera, lors d'une prochaine réunion, le type d'entretien prévu lors des fins de semaine au pavillon Lucien-Brault.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la

résolution 367-CA-5535 concernant l'octroi d'un contrat de services d'entretien ménager pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault, le Centre de recherche en technologies langagières, les résidences et les maisons de ville; laquelle est jointe en appendice.

6.4 Rapport du comité spécial sur le budget afin d'identifier toutes les stratégies visant à rétablir la santé financière de l'UQO

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources fait état des démarches entreprises par ce comité formé par le conseil, à sa réunion du 10 décembre 2012, afin d'identifier toutes les stratégies visant à rétablir la santé financière de l'UQO. Le comité a analysé des mesures visant à minimiser les impacts du déficit anticipé à la suite de l'annonce des coupures de 124 millions de dollars pour le réseau universitaire. C'est dans cette foulée que la direction de l'Université a notamment rencontré madame Christyne Tremblay, sous-ministre au MESRST, et certains de ses collaborateurs, lesquels se sont montrés très réceptifs à la situation spécifique de l'UQO et aux demandes particulières formulées. Les cadres de l'Université ont également été rencontrés afin de les informer adéquatement de la précarité de la situation financière de l'Université et des mesures de réduction des dépenses qui pourraient être appliquées pour le présent exercice 2012-2013. Cette rencontre avec les cadres a également permis de préparer l'exercice de planification budgétaire de l'année 2013-2014 en considération des coupures sévères annoncées par le gouvernement.

Des rencontres ont également eu lieu avec les diverses associations ainsi qu'avec les syndicats de tous les groupes d'employés de l'UQO pour les informer de la situation budgétaire. Les responsables des unités budgétaires ont été invités à proposer des mesures de réduction des dépenses d'ici la fin du présent exercice financier afin de réduire significativement le déficit appréhendé. Cet exercice a permis de réduire le budget de dépenses de l'ordre de 1 300 000 \$. La moitié de cette somme est constituée d'économies en lien avec des postes non pourvus, alors que la différence se compose d'économies diverses.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources poursuit sa présentation en informant les membres que le MESRST prévoit des mesures d'assouplissement qui permettront, entre autres, de ne pas soumettre l'UQO au retrait de la subvention conditionnelle, et ce, même si l'Université n'atteint pas l'équilibre financier au terme de l'année 2012-2013 et 2013-2014. Le montant de la subvention conditionnelle est estimé à 4,5 millions de dollars.

Il conclut son intervention en précisant que le comité du budget du conseil d'administration s'affaira prochainement à étudier plus spécifiquement le contexte financier pour la prochaine année et les suivantes.

Un membre considère que cette situation requière des mesures exceptionnelles et souhaite que tous les membres de la communauté universitaire travaillent de concert afin de contribuer à l'effort de compressions budgétaires imposées et ainsi assurer la pérennité et la viabilité de l'UQO. Il suggère notamment qu'un recrutement stratégique du corps professoral soit envisagé et que seuls les postes en lien avec des programmes répondant à des besoins essentiels à la communauté ou qui génèrent des revenus soient pourvus dans l'immédiat. Ce membre souhaite par ailleurs savoir si certaines universités ont modifié leurs pratiques de recrutement et, si tel est le cas, si certaines de ces stratégies pourraient être appliquées à l'UQO.

Le recteur reconnaît que l'année 2013-2014 sera difficile, mais rappelle que le MESRST a offert de ne pas soumettre l'UQO à la subvention conditionnelle pour une période de deux ans, ce qui offre un sursis à l'Université jusqu'en 2014 dans le contexte des déficits appréhendés. Il ajoute qu'une des stratégies communiquées par le gouvernement suggère d'exploiter le mois de battement qui sépare la fin de l'année financière, le 30 mars, de la fin de l'année budgétaire des universités, le 30 avril, afin d'étaler le sursis sur une année supplémentaire. Il fait savoir que l'Université du Québec préconise également une approche spécifique au réseau qui pourrait aider les universités.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne qu'il ne détient pas les informations relatives aux pratiques de recrutement actuelles des autres universités, mais précise que chaque établissement possède des règles spécifiques en matière de plancher d'emploi, lesquelles sont généralement prévues par convention collective.

Le recteur indique cependant qu'aucune suppression de poste régulier n'a été effectuée pour le présent exercice, mais que selon les informations qu'il détient, les compressions entraîneront des mises à pied importantes, soit la perte de 600 emplois pour l'Université Laval, 450 pour l'Université McGill et 40 pour l'Université du Québec à Chicoutimi. Il précise qu'il ne connaît pas la nature des postes qui seront supprimés, mais réitère que l'approche préconisée par l'Université jusqu'à maintenant vise à minimiser, dans la mesure du possible, les impacts négatifs de ces coupures sur les ressources humaines.

Un membre remercie le comité et les différents services et départements pour les actions conjuguées mises en œuvre pour l'année financière en cours et recommande que les mesures qui seront préconisées par le comité pour 2013-2014 ne ralentissent pas la croissance de l'Université.

Un membre déplore que le conseil d'administration n'ait pas été consulté relativement aux décisions du comité spécial puisque, à son avis, certaines d'entre elles relevaient de la juridiction du conseil. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources explique que le comité formé suite à l'adoption de la résolution du 10 décembre dernier par le conseil agit dans le cadre du mandat qui lui a été confié et, qu'à cet effet, il assure l'accompagnement de la direction pour accomplir l'assainissement de la situation financière de l'établissement. Il mentionne également que les membres de la direction ont rencontré les représentants du gouvernement pour les informer des moyens envisagés par l'Université pour faire face aux compressions. Le recteur ajoute que toutes les décisions rendues pour l'année 2012-2013 relevaient des pouvoirs de la direction et qu'elles ont été prises dans le respect des prérogatives des uns et des autres.

Un autre membre déclare qu'il aurait été inquiet si la direction n'avait pris à ce jour aucun moyen pour rétablir la situation budgétaire. Il juge que toutes les solutions doivent être explorées, notamment la suspension ou le report des admissions à certains programmes, plus particulièrement ceux qui sont peu fréquentés, et le gel des embauches. Le recteur indique que des gestes en ce sens ont déjà été posés.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources rappelle que l'Université n'a pas été compensée adéquatement pour les pertes résultant de la crise étudiante du printemps 2012 et qu'il s'agit là d'un facteur non négligeable dans l'analyse de la situation budgétaire actuelle.

Une observatrice souligne que le contexte actuel ne favorise pas le travail collaboratif, notamment entre la direction et le corps professoral. Selon elle, les professeurs estiment faire leur juste part des efforts, en considération, notamment, que la moyenne d'étudiants à temps plein (EETP) par professeur, est plus élevée à l'UQO que dans les autres universités québécoises. Cette même observatrice recommande de revoir les transferts interfonds de même que les ententes conclues avec l'ÉNAP et le Collège Nouvelles-Frontières, qu'elle considère coûteuses. Enfin, la limitation du recrutement et la suspension de programmes peu fréquentés sont jugées inappropriées puisqu'elles impliquent un report dans développement de l'UQO. Il est plutôt suggéré de trouver des stratégies créatives qui permettraient de rendre ces programmes moins onéreux.

7.- **Nominations**

7.1 **Nomination du membre externe et président du comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais**

Le secrétaire général informe les membres que le Code d'éthique et de déontologie a pour objet d'établir des règles de conduite applicables aux membres du conseil d'administration de l'UQO en vue de maintenir et de promouvoir l'intégrité,

l'objectivité et la transparence de leurs fonctions à titre d'administrateur, de façon à préserver leur capacité d'agir au mieux des intérêts et de la mission de l'UQO et à inspirer la plus entière confiance auprès du public.

Le Code prévoit qu'un comité, relevant du conseil d'administration, est institué pour veiller à son application. Il est composé de trois (3) membres : deux (2) membres du conseil d'administration et un membre externe qui agit à titre de président. La durée d'un mandat est de trois (3) ans.

Le conseil d'administration doit pourvoir au remplacement du membre externe et président du Comité, monsieur Pierre Daoust, qui a informé le secrétaire général, par courriel, le 20 décembre 2012, de sa décision de démissionner pour des raisons personnelles.

Suite à cette démission, des démarches ont été entreprises pour intéresser une nouvelle personne susceptible d'assumer cette charge. À cet effet, l'ancien directeur général de la Commission scolaire des Draveurs, monsieur François Jetté, a confirmé son intérêt pour la fonction. Administrateur public reconnu et personne très engagée dans la communauté, monsieur Jetté possède une grande expérience de la gouvernance des organismes publics ainsi qu'une bonne connaissance des enjeux de nature éthiques et déontologiques qui caractérisent le fonctionnement des instances décisionnelles comme le conseil d'administration de l'Université.

Le conseil est donc invité, sur la recommandation de la présidente, à nommer monsieur Jetté comme membre du Comité d'éthique et de déontologie pour un mandat de trois (3) ans.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CA-5536 concernant la nomination du membre externe et président du comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, monsieur François Jetté; laquelle est jointe en appendice.

7.2 Nomination d'un membre au comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

Le secrétaire général mentionne que le conseil d'administration doit pourvoir au remplacement d'un (1) membre, monsieur Michel Lavergne, qui annoncé sa décision de démissionner du comité pour des motifs liés à des contraintes de temps découlant de ses engagements professionnels, tel qu'il appert du courriel qu'il envoyait au secrétaire général, le 7 février 2013.

Le conseil est donc invité à lui désigner un successeur.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CA-5537 concernant la nomination d'un membre au comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, madame Lyse Ricard; laquelle est jointe en appendice.

7.3 Nomination d'un membre au comité exécutif

Le secrétaire général informe les membres que le conseil d'administration est invité à procéder à la nomination d'un membre pour siéger au comité exécutif, à la suite de la fin du deuxième mandat du vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Yves Dupont qui se terminera le 6 mars 2013.

En vertu de l'article 5.1.2 du Règlement de régie interne, il est stipulé qu'un poste au sein du comité exécutif doit être occupé (article 5.1.2) par une personne exerçant une fonction de direction à l'Université (article 4.1 b), sur recommandation du recteur.

Conformément à l'article 5.2, le mandat de ce membre est de deux (2) ans, renouvelable.

Après délibérations, sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CA-5538 concernant la nomination d'un membre au comité exécutif, monsieur Yves Dupont; laquelle est jointe en appendice.

8.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres des plus récents développements quant au cheminement de différents projets de programme.

Il mentionne notamment que le financement des effectifs étudiants du programme de maîtrise en économie financière a été confirmé par le MESRST, mais ajoute que le démarrage rapide de ce programme pourrait être compromis en raison du non-respect d'une condition émise par la Commission d'évaluation des projets de programmes de la CREPUQ (CEP) en ce qui a trait aux ressources professorales disponibles. Il indique qu'il présentera ce dossier au conseil ultérieurement.

Il indique que l'Université est toujours en attente de la confirmation de l'agrément par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les projets de baccalauréat en adaptation scolaire et de maîtrise en enseignement secondaire.

Les projets de maîtrise en études langagières et de baccalauréat en génie électrique sont quant à eux en attente d'une confirmation du MESRST.

Il poursuit ses informations en précisant que le conseil d'administration sera saisi prochainement de l'adoption de la convention collective des étudiants et étudiantes salarié(e)s, une entente ayant été conclue récemment entre leur syndicat et l'Université.

Il annonce le départ prochain de madame Annik Gélinau, qui a joué un rôle important dans le développement des activités de l'UQO à Saint-Jérôme au cours des dernières années à titre de directrice du soutien aux études à Saint-Jérôme.

Il commente les statistiques relatives à l'évolution des nombres d'étudiants et de crédits aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été, et à l'évolution de la taille moyenne des groupes.

Le vice-recteur fait par la suite remarquer que la baisse de fréquentation de la maîtrise en gestion de projet, un secteur qui a, pendant plusieurs années, permis de maintenir une moyenne d'étudiants par groupe-cours plus élevée, génère une diminution de la moyenne d'étudiants par groupe-cours au deuxième cycle pour l'ensemble de l'Université, laquelle se situe à 13,4 étudiants par groupe.

Un commentaire est formulé en lien avec l'ouverture des admissions à la maîtrise en économie financière. Il est notamment mentionné que l'équipe de professeurs en place actuellement se serait dite en mesure de remplir cette tâche malgré le départ du professeur qui était l'initiateur de ce programme, et que la décision de retarder ou non l'ouverture des admissions à ce programme devrait être soumise à l'étude de la commission des études.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche se dit très surpris d'être saisi de ces informations lors de la présente réunion du conseil d'administration puisque le Département qui a été informé de cette possibilité n'a pas communiqué avec lui à ce sujet. Il précise que la commission des études a déjà recommandé l'ouverture des admissions et que la décision relève de la compétence du conseil d'administration. Selon lui, le respect des conditions imposées par la CEP est tout à fait primordial. Ces conditions visent à garantir la qualité de la formation offerte. De plus, dans un contexte où l'UQO soumettra à nouveau de nombreux autres projets de programmes à l'examen de cette instance, il importe que la réputation de l'Université soit protégée.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe le conseil que l'UQO a finalement obtenu la permission du gouvernement pour procéder à l'appel d'offres relatif à la construction des nouveaux laboratoires de l'ISFORT à Ripon. Il espère pouvoir présenter le résultat de cette démarche aux membres lors de la réunion du conseil du 15 avril prochain.

Un membre fait remarquer que le Comité de santé, sécurité et prévention, qui doit présenter un rapport annuel au conseil d'administration selon l'article 8.3 de la politique du même nom, ne l'a jamais fait. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources confirme et verra à corriger la situation. Il ajoute que la Politique est actuellement en révision.

Enfin, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche porte à l'attention des membres qu'une erreur technique a été relevée à l'article 6.9 du *Régime des études de premier cycle*. L'article en question, qui se lisait « (...) Aucune activité suivie pendant une période où l'étudiant était sous le coup d'une suspension en vertu de l'article 10.5.3 et de l'article 12 du présent Règlement ne pourra être considérée ultérieurement en vue d'une reconnaissance des acquis » sera remplacé par « (...) Aucune activité suivie pendant une période où l'étudiant était sous le coup d'une suspension en vertu de l'article 10.6.3 et de l'article 10.2 du présent Règlement ne pourra être considérée ultérieurement en vue d'une reconnaissance des acquis ». L'article 10.5.3 n'existe pas dans le Régime des études. L'article traitant des suspensions est le 10.6.3. Quant à l'article 12, il concerne l'émission des diplômes et des attestations. Il faut plutôt faire référence à l'article 10.2 sur l'exclusion. La correction sera apportée par le secrétaire général.

9.- Dépôt de documents

- 9.1 Résolution de la Table interordres des Laurentides – appui à l'UQO
- 9.2 Statistiques relatives à l'évolution des nombres d'étudiants et de crédits
- 9.3 Lettre de félicitations du recteur au ministre Pierre Duchesne (2012-09-24)
- 9.4 Lettre du recteur au ministre Pierre Duchesne concernant une demande d'appui financier (2012-10-10)
- 9.5 Communiqué de la CREPUQ : *Les universités sont très inquiètes de l'impact des compressions budgétaires* (2012-12-17)
- 9.6 Lettre de réponse du ministre Pierre Duchesne au recteur (2013-12-18)
- 9.7 Communiqué de la CREPUQ : *La CREPUQ dément les propos de la présidente de la FEUQ* (2013-01-11)
- 9.8 Communiqué de la CREPUQ : *Nouvelle étude sur le sous-financement des universités : l'écart s'accroît entre les universités québécoises et celles du reste du Canada* (2013-01-15)
- 9.9 CREPUQ – *Le niveau des ressources de fonctionnement des universités québécoises : comparaison aux autres universités canadiennes 2003-2004 à 2009-2010* (2013-01-15)
- 9.10 Communiqué de la CREPUQ : *Universités québécoises : l'urgence de réinvestir* (2013-01-17)
- 9.11 Communiqué de la CREPUQ : *Finances universitaires : à propos des transferts du fonds de fonctionnement au fonds d'immobilisations* (2013-01-17)
- 9.12 Communiqué : *Les présidentes et présidents de conseil d'administration universitaire plaident pour un financement adéquat des universités et une reddition de comptes stratégiques* (2013-01-18)

- 9.13 Communiqué UQ : *Les chefs d'établissement du réseau de l'UQ ne croient pas à un système universitaire à deux vitesses* (2013-01-29)
- 9.14 Communiqué de la CREPUQ : *La recherche universitaire : essentielle pour le Québec* (2013-01-31)
- 9.15 Lettre transmise au recteur par le ministre Pierre Duchesne, le 6 décembre 2012, et annonçant les compressions
- 9.16 Communiqué de presse de la FQPPU
- 9.17 Rapport de la FQPPU sur le financement des universités à propos des fonds de fonctionnement
- 9.18 Déclaration des chefs d'établissement universitaire – CREPUQ
- 9.19 L'excellence pour tous, partout au Québec – UQ

10.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 15 avril 2013 à 16 h 30.

11.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lyse Ricard, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 h 25.

Original signé par :

La présidente, Lisette Blouin-Monfils
Le secrétaire, Luc Maurice